



## RCT 29 – Efficacité des chauffe-eau électriques

### Résumé de la résolution :

De nouvelles exigences ont été ajoutées pour récompenser les propriétaires de chauffe-eau électriques commerciaux (pour les chauffe-eau dotés d'une capacité de chauffage supérieure ou égale à 12 kW).

### Date d'entrée en vigueur :

23 avril 2019

### Applicable aux types de propriétés suivants :

Immeuble de bureaux (01.05.05)

Universel (01.05.05)

Industrie légère/Commerce de détail ouvert (01.05.03)

Centre commercial fermé (01.05.05)

### Nouvelle formulation des questions (les changements sont inscrits en rouge) :

01.05.05	75 % des équipements de chauffage de l'eau domestique sont-ils efficaces?	
<b>Explication et évaluation</b>	<p><u>Description</u> : L'utilisation de chauffe-eau écoénergétiques réduit l'énergie associée à la production de l'eau chaude domestique.</p> <p><u>Exigences</u> : L'équipement de l'eau domestique efficace doit être conforme aux normes ENERGY STAR ou à l'équivalent. <b>Les chauffe-eau électriques doivent être certifiés par la Air Conditioning, Heating, and Refrigeration Institute (AHRI). 75 % de la capacité totale doivent être considérés comme efficaces.</b></p> <p><u>Informations supplémentaires</u> : Des exemples d'équipement de chauffage de l'eau domestique conformes aux normes d'ENERGY STAR comprennent, mais sans s'y limiter, les chauffe-eau à condensation, instantanés et solaires. Les équipements homologués ENERGY STAR utilisent l'énergie de manière efficace tout en réduisant la consommation de carburant.</p> <p><b>Si aucune certification AHRI ne peut être attribuée aux chauffe-eau électriques, les pertes en mode « veille » des chauffe-eau en pourcentage par heure (%/h) doivent être égales ou inférieures à <math>[0,3 + 27/V]</math>, V équivalent au volume du chauffe-eau en gallons. Par exemple, pour être admissible, les pertes en mode « veille » d'un chauffe-eau électrique doté d'un volume nominal de 50 gallons et d'un volume mesuré de 47,5 gallons doivent être inférieures à 0,87 %/h (selon cette formule <math>0,3 + 27/47,5 = 0,87</math>).</b></p> <p>Pour toutes les questions dans la section innovation, si vous ne pouvez pas répondre « Oui », veuillez sélectionner « Sans objet ». Vous ne perdrez aucun point.</p> <p>Référence :</p> <p><a href="#">Équipements conformes aux normes ENERGY STAR</a></p> <p><a href="#">AHRI certification directory</a></p>	
<b>Pointage</b>	Oui	24/24
	S.O.	0/0